



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

tribunaux pour enfants

Question orale n° 540

Texte de la question

Mme Brigitte Douay attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur l'absence préjudiciable d'un tribunal pour enfants dans la nouvelle cité judiciaire de Cambrai. Tous les partenaires de la justice du Cambrésis mais aussi les magistrats pour enfants qui, à Douai, sont en charge sur deux arrondissements d'un secteur de 400 000 habitants déplorent une situation qui limite considérablement l'efficacité de la répression et de la dissuasion. La délinquance juvénile du Cambrésis, territoire rural, est d'une nature profondément différente de celle du Douaisis, très urbanisé. De plus, le rappel à la loi à un jeune doit pouvoir se faire en temps réel. Laisser passer trop de temps, c'est encourager la récidive. L'axe prioritaire du Gouvernement est la justice au quotidien et la proximité. Or la moitié des 1 600 dossiers annuels du tribunal pour enfants de Douai concerne les familles du Cambrésis. Elle lui demande dans quels délais sera lancée la procédure d'installation d'un tribunal pour enfants à Cambrai.

Texte de la réponse

M. le président. Mme Brigitte Douay a présenté une question, n° 540, ainsi rédigée:

«Mme Brigitte Douay attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur l'absence préjudiciable d'un tribunal pour enfants dans la nouvelle cité judiciaire de Cambrai. Tous les partenaires de la justice du Cambrésis mais aussi les magistrats pour enfants qui, à Douai, sont en charge sur deux arrondissements d'un secteur de 400 000 habitants déplorent une situation qui limite considérablement l'efficacité de la répression et de la dissuasion. La délinquance juvénile du Cambrésis, territoire rural, est d'une nature profondément différente de celle du Douaisis, très urbanisé. De plus, le rappel à la loi à un jeune doit pouvoir se faire en temps réel. Laisser passer trop de temps, c'est encourager la récidive. L'axe prioritaire du Gouvernement est la justice au quotidien et la proximité. Or la moitié des 1 600 dossiers annuels du tribunal pour enfants de Douai concerne les familles du Cambrésis. Elle lui demande dans quels délais sera lancée la procédure d'installation d'un tribunal pour enfants à Cambrai.»

La parole est à Mme Brigitte Douay, pour exposer sa question.

Mme Brigitte Douay. Madame la ministre de la justice, vous avez déclaré, devant l'Assemblée, que votre axe prioritaire était la justice au quotidien. Vous avez ajouté que la carte judiciaire devait tenir compte de chaque réalité locale et favoriser les réponses de proximité.

Or la moitié des 1 600 dossiers annuels du tribunal pour enfants de Douai concerne des familles de l'arrondissement de Cambrai. Je veux donc appeler votre attention sur l'absence préjudiciable d'un tribunal pour enfants dans la nouvelle cité judiciaire de Cambrai.

En effet, la délinquance juvénile du Cambrésis, territoire rural, est, de l'avis même des magistrats en charge, d'une nature profondément différente de celle du Douaisis, région très urbanisée. Si les délits y sont relativement violents, les juges en charge constatent que les contrevenants, une fois la loi rappelée dans la solennité du bureau d'un magistrat, s'avèrent plus respectueux de l'autorité et rentrent assez facilement dans le rang.

Ce constat illustre parfaitement ce que vous avez précisé, ici même, en soulignant que la lutte contre la

délinquance passe par une réponse judiciaire rapide à chaque acte délictueux. Il faut donc favoriser les procédures de convocation de l'auteur à bref délai devant le tribunal, même quand les faits sont bénins, surtout s'il s'agit d'un jeune. Laisser passer trop de temps, parfois deux ou trois ans, c'est encourager la récidive.

M. Patrice Martin-Lalande. Très bien !

Mme Brigitte Douay. Tous les partenaires de la justice du Cambrésis, mais aussi les magistrats pour enfants qui, à Douai, exercent cette charge sur deux arrondissements d'un secteur de 400 000 habitants, déplorent une situation à l'évidence discriminatoire pour les familles du Cambrésis, lesquelles connaissent souvent de grandes difficultés sociales et économiques.

En matière de délinquance juvénile, il existe donc bien une justice à deux vitesses. Cela est grave, car cette organisation, ignorante de la spécificité sociologique des territoires, limite considérablement l'efficacité de la répression et de la dissuasion.

Madame la garde des sceaux, quand le ministère de la justice se rendra-t-il enfin aux raisons de l'efficacité d'une réelle prévention de la délinquance juvénile à sa racine locale ?

M. François Rochebloine. Très bien !

Mme Brigitte Douay. Quand lancerez-vous la procédure d'installation d'un tribunal pour enfants à Cambrai ?

M. Patrice Martin-Lalande et M. François Rochebloine. Très bien !

M. Christian Estrosi. Très bonne question !

M. le président. La parole est à Mme la garde des sceaux, ministre de la justice.

Mme Elisabeth Guigou, garde des sceaux, ministre de la justice. Madame la députée, vous venez d'appeler mon attention sur la situation du tribunal de grande instance de Cambrai et sur la nécessité, à vos yeux, d'y créer un tribunal pour enfants. Je vous remercie d'avoir posé cette question.

Evidemment, l'objectif du Gouvernement est de faire en sorte que, notamment pour la délinquance des mineurs, puisse être mis en oeuvre un traitement immédiat des affaires aussi proche que possible des populations. Toutefois, cette proximité est, à mon avis, assurée aujourd'hui à Cambrai. En effet, le département du Nord compte déjà cinq tribunaux pour enfants à Lille, Valenciennes, Avesnes-sur-Helpe, Douai et Dunkerque. Il est vrai, vous avez eu raison de le souligner, que le tribunal pour enfants de Douai couvre les limites territoriales des tribunaux de grande instance de Douai et de Cambrai et que l'arrondissement de Cambrai représente 40 % de l'activité du tribunal pour enfants de Douai. Cependant, la présence de la justice des mineurs est effectivement assurée à Cambrai, puisqu'une audience foraine hebdomadaire y est tenue, en assistance éducative, par l'un des trois juges des enfants de Douai. Ainsi, les mineurs sont toujours convoqués à Cambrai et non à Douai. En outre, la médiation est régulièrement assurée par un délégué du procureur en matière pénale et le secteur associatif habilité dispose également d'antennes dans cette ville.

Par conséquent, nous disposons, à Cambrai, d'une présence judiciaire réelle même si la faible distance entre les deux villes aurait également permis de garantir la proximité du juge et un accès aisé à la justice pour le justiciable. La justice de proximité dont nous avons besoin est donc bien assurée dans ce secteur et il n'est pas nécessaire de créer une sixième juridiction pour enfants dans le département du Nord.

Par ailleurs, je vous demande de réfléchir au fait que la création d'une juridiction proprement dite n'est pas forcément gage d'une capacité de réaction meilleure.

Vous savez, par exemple, que lorsque se produisent des incidents graves, une permanence de juges pour enfants est indispensable si l'on veut réagir vite. Or, à mon avis, une telle permanence est plus facile à assurer avec un ressort important puisque l'on peut répartir les permanences le week-end, voire tard le soir, entre de nombreux juges. En revanche il serait illusoire d'espérer obtenir le même résultat dans une nouvelle juridiction ne disposant que d'un très faible nombre de juges pour enfants.

C'est la raison pour laquelle, dans la réflexion que je conduis sur la carte judiciaire, nous prenons en compte tant la nécessité d'assurer la proximité de la justice - ce que l'ensemble des dispositifs que je viens de décrire permet à Cambrai - que l'obligation de pouvoir répondre dans l'urgence.

Cela étant, je reste à votre disposition pour examiner avec vous, dans le détail et au cas par cas, quels pourraient être les besoins pour assurer effectivement, sur le terrain, le respect de cette exigence de proximité de la justice que vous réclamez et qui correspond aussi à ma préoccupation. Mais je ne crois pas que la création d'une juridiction soit la meilleure façon de répondre à ce souhait.

M. le président. La parole est à Mme Brigitte Douay.

Mme Brigitte Douay. Madame la ministre, je vous remercie de votre réponse. Comme tous les élus de l'arrondissement, je souhaite vivement que l'on n'attende pas une aggravation du taux de la délinquance juvénile

pour prendre des dispositions qui auraient une efficacité maximale. Nous attendons donc beaucoup de la réforme de la carte judiciaire pour assurer cette proximité.
Je vous remercie de votre proposition d'étudier avec les élus toutes les possibilités dans l'arrondissement de Cambrai.

Données clés

Auteur : [Mme Brigitte Douay](#)

Circonscription : Nord (18^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 540

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 décembre 1998, page 6743

Réponse publiée le : 3 février 1999, page 681

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 14 décembre 1998